



Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du vendredi 28 octobre 2022

Demandes Clubs

MORMANT : Suite à la création d'une équipe U16, demande à pouvoir bénéficier des dispositions de l'Article 7.5.3 du RSG du District.

Après analyse de la situation, le Comité Directeur valide l'augmentation de 2 unités du quota de joueurs mutés pour cette équipe.